

ET SI ON PARLAIT PROTECTION SOCIALE #3

Mars 2026



2026 : Comprendre simplement la proposition de moratoire de la Direction notamment les enjeux et les risques.

Lors de la présentation des résultats, à l'issue de laquelle aucune distribution d'intéressement/participation et PPV n'a été annoncée, la direction a indiqué vouloir réunir l'Observatoire de la Protection Sociale pour étudier un moratoire de 12 mois sur les cotisations de Complémentaire Santé et Prévoyance.

👉 Concrètement :

- Vous ne paieriez plus vos cotisations pendant un an.
- Avec un gain estimé selon la direction pour un salaire de 2 500 € brut de :
 - Profil isolé : ≈ 590 € / an
 - Profil famille : ≈ 935 € / an



À première vue, cette proposition pourrait sembler avantageuse pour le pouvoir d'achat ! Pourtant, elle soulève de nombreuses questions qui devront être clarifiées lors de la réunion de l'Observatoire du 12 mars :

- D'où proviendraient les fonds pour financer ce moratoire ?
- Quelles en seraient les conséquences sur les réserves de nos régimes santé et prévoyance, sur le niveau des garanties et sur les cotisations futures ?
- Le pouvoir d'achat ainsi annoncé doit-il être financé avec l'argent des salariés eux-mêmes, issu de leurs cotisations ?
- Et enfin, qui paiera demain les conséquences de cette ponction d'aujourd'hui dans les réserves ?

La direction présente cette suspension momentanée de cotisations comme une mesure de pouvoir d'achat. En réalité, il s'agit pour la CFE-CGC d'un trompe-l'œil, car ce dispositif ne coûterait rien à l'entreprise. Il serait intégralement financé par une ponction sur les réserves de nos régimes collectifs de protection sociale, alimentées par les cotisations des salariés.



Ce moratoire ne créerait aucune richesse nouvelle mais déplacerait artificiellement la charge dans le temps, avec des risques potentiels futurs si les dépenses réelles dépassaient les prévisions de dépenses inhérentes à la hausse continue des dépenses de santé, la diminution des remboursements de la Sécurité Sociale et les évolutions liées au départ en retraite..

A ce titre La CFE-CGC demande :

- Une analyse complète et transparente des impacts et conséquences de cette proposition
- Une explication sur sa mise en œuvre

La protection sociale n'est pas une variable d'ajustement, c'est notre bien commun.

RESTEZ MOBILISÉS ET INFORMÉS EN SUIVANT LA CFE-CGC !

Rapprochez-vous de vos élus CFE-CGC pour partager vos questions avant l'observatoire de la Protection Sociale du 12 mars .



VOTRE PROTECTION SOCIALE NOTRE PRIORITE